

Axe 1. Action du Parc au service de dynamiques collectives et d'une gouvernance partagée pour le développement d'un tourisme durable

FICHE ACTION I – Constituer un comité de suivi et d'évaluation des actions

BILAN D'EXECUTION

I. Rappel du projet initial

1.1. Contexte

Un projet CETD ne peut être visé par Europarc et mené par l'espace protégé sans un partenariat étroit entre le gestionnaire, les organismes institutionnels et les prestataires touristiques.

Pour sa CETD, le PNR LAT décide de s'appuyer sur un comité de suivi, constitué de professionnels et des principaux partenaires institutionnels, eux-mêmes animateurs de nombreux groupes thématiques de travail et donc en contact direct avec les acteurs du territoire.

Chaque membre, choisi pour ses compétences techniques complémentaires et sa motivation dans le projet, a une mission et des objectifs précis assignés.

Cette organisation transversale permet de mobiliser temporairement des ressources et de mutualiser les compétences.

La constitution du comité de suivi est évolutive ; en fonction des thématiques abordées, de nouveaux membres peuvent être cooptés.

1.2. Objectifs

Mettre en place une gouvernance coordonnée du plan d'actions de la CETD.

Entretenir la dynamique collective et l'engagement des collectivités dans la démarche.

Assurer l'information des décideurs sur l'avancement du plan d'actions.

Diffuser les résultats des expérimentations à toutes les collectivités partenaires.

Garantir aux donneurs d'ordres et partenaires financiers le bon usage des fonds publics.

Valoriser la CETD. Gagner en reconnaissance et en notoriété.

1.3. Résultats attendus

Adhésion soutenue des maîtres d'ouvrage au plan d'actions de la CETD.

Gain d'efficacité des collaborations des collectivités avec le PNR LAT.

Mobilisation collective et pérenne sur des dynamiques partagées.
Reconnaissance accrue du rôle moteur et fédérateur du PNR LAT.

2. Résultats obtenus

2.1. Modalités initialement envisagées

Le comité de suivi et d'évaluation succède et se substitue au comité de pilotage créé pour élaborer le dossier de candidature à la CETD.

Il est composé des représentants des donneurs d'ordres, des maîtres d'ouvrage et des collectivités partenaires des actions de la CETD : les Conseils régionaux Centre et Pays de la Loire, les Conseils généraux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire, les ADT Touraine et Anjou, les Offices de Tourisme de pôle, la Mission Val de Loire, les chambres consulaires, les collectivités directement impliquées dans l'action : communautés de communes, communes et Pays. Au fur et à mesure du lancement des actions de la CETD, la(les) collectivité(s) concernée(s) intègrent le comité de suivi et d'évaluation.

Les modalités envisagées sont les suivantes :

- mise en place du comité de suivi et d'évaluation dès l'adhésion du PNR LAT à la CETD. Établissement de la programmation et du calendrier de mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions dans les 5 ans ;
- organisation et animation du comité de suivi et d'évaluation 1 à 2 fois par an sur la durée de la CETD. Présentation de l'état d'avancement de chaque action et de l'ensemble. Recueil des avis et remarques. Exécution et transmission des suites à donner.

2.2. Evolution(s) comparée(s) au projet initial

Dès 2015, compte tenu du nombre d'actions à réaliser dans le cadre de la CETD et de leur agenda très contraint, les membres du comité de suivi souhaitent modifier les modalités des réunions.

En effet, également membres de la commission « Tourisme et loisirs », ils assistent à 2 réunions annuelles consacrées aux points suivants : bilan détaillé de l'action du PNR, actions à venir et propositions de sujets à explorer. Par ailleurs, les informations/documents concernant chaque action CETD sont accessibles sur l'extranet qui lui est consacré.

Aussi, pour plus d'opérationnalité, les membres proposent de créer des groupes de travail par action et d'y assister en fonction des thématiques traitées et des partenariats envisagés.

Le PNR LAT valide cette proposition, soucieux de :

- cibler et utiliser au mieux les ressources et compétences mises à sa disposition ;
- prendre en compte les contraintes humaines et les coûts de fonctionnement induits pour chaque structure lors de ces réunions, en cohérence avec la volonté des élus locaux ;
- éviter de démobiliser des partenaires motivés.

En 2018, le comité de suivi et d'évaluation est de nouveau réuni afin de :

- dresser le bilan de la CETD 2014-2018 ;
- concevoir le nouveau projet de CETD 2019-2023.

Cf. n°1 - Liste des membres du comité de suivi 2018.

3. Moyens alloués à l'action

3.1. Moyens financiers

→ Dépenses prévues

Frais liés aux réunions pour 5 ans 1 000 € TTC

→ Dépenses réalisées

Les dépenses sont finalement imputées à la commission « Tourisme et loisirs » (budget basique du Parc) et à l'animation des groupes de travail par action (Cf. fiches bilan des actions de la CETD).

3.2. Moyens humains

Agents	Nbre jours 2014-2018
Chef du service « Tourisme et médiation des patrimoines » Conception et animation de 5 réunions du comité de suivi et d'évaluation	5
Assistante « Tourisme et communication » Participation	2,5
TOTAL	7,5

4. Evaluation - Cf. critères d'évaluation dossier CETD

Nombre et représentativité des membres du comité de suivi et d'évaluation.

Motivations et implications dans les travaux du comité.

Assiduité dans le suivi jusqu'à l'aboutissement des actions.

Concernant les 3 indicateurs ci-dessus : les membres permanents du comité de suivi et d'évaluation se sont largement impliqués dans les groupes de travail par action ; le programme d'actions de la CETD ne pouvant pas être développé sans leur participation active.

Dans ces groupes de travail, ils sont rejoints par les acteurs locaux, publics et privés, directement concernés par chaque action.

Nombre de transferts d'expériences dans d'autres collectivités et territoires.

Cf. fiches bilan des actions de la CETD.